



Royaume du Maroc

Certificat sanitaire relatif à l'exportation du miel
et des produits de la ruche du Royaume du Maroc vers

I/ Informations produit									
I.1. Expéditeur Nom : Adresse : Pays : Téléphone :					I.2. N° de référence du certificat :				
					I.3. Autorité centrale compétente :				
					I.4. Autorité locale compétente :				
I.5. Destinataire Nom : Adresse : Pays : Téléphone :					I.6. Transitaire (s'il y a lieu) :				
I.7. Pays d'origine :					I.8. Région, Code (s'il y a lieu) :				
I.9. Lieu d'origine : Nom de l'établissement : Numéro d'autorisation : Adresse :					I.10. Lieu de destination :				
I.11. Lieu de chargement Adresse :					I.12. Date du départ :				
I.13. Moyens de transport ⁽¹⁾ Avion <input type="checkbox"/> Navire <input type="checkbox"/> Wagon <input type="checkbox"/> Véhicule routier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Identification :									
I.14. Température produits ⁽¹⁾ Ambiante <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Congelée <input type="checkbox"/>					I.15. Quantité totale :		I.16. Nombre total de conditionnements :		
I.17. N° du scellé et n° du conteneur :									
I.18. Marchandises certifiées aux fins de ⁽¹⁾ Consommation humaine <input type="checkbox"/>									
I.19. Identification des marchandises									
Non du produit	Type de traitement	Atelier de transformation	Nombre de conditionnements	Type de conditionnement	Poids net	numéro de lot	Date de production	Date de péremption	



Royaume du Maroc

II- Renseignements sanitaires :

Le vétérinaire inspecteur officiel soussigné certifie que les produits susmentionnés :

- 1) Proviennent de ruchers régulièrement surveillés par les services vétérinaires ;
- 2) ont été manipulés, transformés et conditionnés de façon hygiénique, dans des établissements autorisés et régulièrement surveillés par les services vétérinaires ;
- 3) toutes les précautions ont été prises pour prévenir toute contamination des produits ;
- 4) sont en vente libre au Maroc ;
- 5) sont propres à la consommation humaine.

Fait àle
(Lieu) (Date)

Sceau officiel ⁽²⁾

(Nom et prénom en lettres capitales du vétérinaire officiel) ⁽²⁾

(Cachet et signature) ⁽²⁾

(1) Cocher la mention qui convienne.

(2) La couleur du sceau et de la signature doit être différente de celle des autres mentions du certificat.